des Princes &c. Mai 1742.

faisoit avancer les siennes vers la Lom bardie , avant d'avoir conclu avec S. M.
un Traité qu'Elle lui proposoit. Mais certe

s feconde déclaration ne fut suivie que d'une

» réponse extrêmement vague, & peu saris-35 faisante pour le Roi. » La Déduction que S. M. avoit donné or-» dre qu'on préparât, étant dressée, Elle la fit » communiquer aux différentes Cours de l'Eu-» rope. La Reine de Hongrie fir déclarer au » Roi à cette occasion, que comme le temsne » permettoit pas d'entier dans un examen dé-» taillé des droits de part & d'autre, Eile pro-» posoit à S. M. de s'unir avec Elle, dans la » seule vûë de garantir le Milanez de toute » invalion étrangère; & que pendant ce tems-33 là chacun demeureroit dans ses droits, juss qu'à ce que les circonstances permissent de mieux s'entendre à cet égard. Tel est le plan » qu'on a suivi dans la négociation du Traité » signé le premier de Feyrier, & en vertu du-» quel le Roi, aussi bien que la Reine de Hon-» grie se présent mutuellement le secours né-» cessaire pour défendre le Duché de Milani o contre les entreprises qu'on voudroit y former, au préjudice de leurs droits.

32 Les déclarations que le Roi a fait faire à 32 la Cour d'Espagne, n'ayant pas empêché 32 cette Couronne de faire transporter un se32 cond Corps de Troupes en Italie; & l'Ar32 mée Espagnole commandée par le Duc de 32 Montemar, aussi bien que les Troupes Na32 politaines étant en pleine marche, par l'Etat 32 Ecclétiastique, pour se rendre dans la Lom33 bardie, S. M. n'a pas balancé de joinure 34 celles de la Reine de Hon-